

Mgr Roche annonce un document sur la formation liturgique des séminaristes

Publié le 28 février 2022
3 minutes

Le préfet de la Congrégation du culte divin et de la discipline des sacrements, Mgr Arthur Roche, s'inquiète de la promptitude avec laquelle les nouveaux prêtres, à peine sortis du séminaire, s'empressent de célébrer avec le missel romain de 1962.

Dans une interview accordée au magazine britannique *The Tablet* le 24 février 2022, le préfet de la Congrégation, l'archevêque Arthur Roche, a déclaré que le pape François se préoccupait de la formation liturgique des candidats à la prêtrise.

D'après lui, il n'est pas rare que des prêtres nouvellement ordonnés commencent « presque immédiatement » à célébrer la liturgie préconciliaire. Lors des séminaires, la Congrégation s'efforce d'enseigner « la richesse de la réforme liturgique », comme l'a demandé le Concile Vatican II. Mgr Roche n'a pas donné plus de détails sur le document prévu.

Il y a deux ans, la Congrégation aurait lancé des discussions entre ses membres pour débattre de cette problématique. « Tout le monde était d'avis que la formation dans les séminaires en général et dans la vie de l'Eglise était assez insuffisante », a déclaré le préfet de la liturgie.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la consigne selon laquelle les évêques diocésains doivent consulter le Saint-Siège avant d'autoriser les prêtres nouvellement ordonnés à célébrer selon le missel en vigueur avant la réforme liturgique. Cette exigence a été introduite l'été dernier par *Traditionis Custodes*, qui a nettement limité la célébration de la liturgie traditionnelle.

La Constitution sur la liturgie, *magna charta* de la Congrégation pour le culte divin

Mgr Roche a souligné qu'il considérait que la tâche de sa congrégation consistait à poursuivre la mise en œuvre de la constitution sur la liturgie du concile Vatican II *Sacrosanctum Concilium*. Cette constitution est la *magna charta* de la Congrégation pour le culte divin.

L'objectif du pape est de veiller à l'unité dans l'Eglise. Cela implique de mettre fin à l'impression de deux Eglises avec deux liturgies différentes. « Bien sûr, le pape François, comme ses prédécesseurs, se soucie de ceux pour qui cela est difficile ». C'est pourquoi la possibilité d'utiliser le missel de 1962 existe toujours. « Mais ce n'est pas la norme. Il s'agit simplement d'une concession pastorale. » D'après *The Tablet*, l'entretien a été réalisé avant l'annonce du décret par lequel le pape autorise la Fraternité Saint-Pierre à célébrer la liturgie traditionnelle sans les restrictions imposées par *Traditionis Custodes*.

Mgr Roche a en revanche souligné que la majorité des évêques soutenait la restriction de la messe ancienne. Les durcissements des dispositions du motu proprio, que la Congrégation avait publiés en décembre sous la forme de *Responsa ad dubia* - réponses à des demandes - faisaient suite à des questions concrètes d'évêques a-t-il encore expliqué.

Cet intéressant entretien montre une nouvelle fois - si c'était nécessaire - combien le nouveau préfet de la Congrégation pour le culte divin est un ennemi acharné de la liturgie traditionnelle. Mais il révèle aussi que le mouvement qui porte les prêtres récemment ordonnés vers cette liturgie doit être suffisamment important pour que le Saint-Siège se voit contraint à des mesures aussi draconiennes.

Sources : [The Tablet/InfoCatolica/katholisch.de](#) - [FSSPX.Actualités](#)